

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINES

Séance du 10 avril 2018

Date de la convocation : 29 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 11

Nombre d'exprimés : 12

L'an deux mil dix-huit 10 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Padiolleau, Maire.

Présents : Jean-Luc Padiolleau, Patrick Bigot, Chantal Morlec, Jean Claude Adumeau, Philippe Derogis, Marie Bernier, Isabelle Cambronne-Bobin, Mireille Cicutti, Isabelle Denis, Mathieu Ménard, Michelle Roquin.

Absents : Jean-Emmanuel Massue

Secrétaire de séance : Marie Bernier

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du compte de gestion 2017

délibération 13/2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un compte de gestion est établi par le Comptable lors de la clôture de l'exercice. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après d'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. Compte administratif 2017

délibération 14/2018

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 du budget communal aux membres du conseil municipal :

Section de fonctionnement

Dépenses : 554 800,18€
Recettes : 572 704,64€
report d'excédent : 58 901,38€

Section d'investissement :

Dépenses : 458 659,10€
Recettes : 344 318,69€
report d'excédent : 163 634,22€

Résultat de clôture : 76 805,84€

Résultat de clôture : 49 293,81€

Avant de procéder au vote du compte administratif et en application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Patrick Bigot comme Président de séance et Monsieur le Maire se retire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif .

3. Affectation de résultats

délibération 15/2018

Le compte administratif 2017 du budget communal présente :

- un résultat de clôture en section de fonctionnement de 76 805,84€
- un résultat de clôture en section d'investissement de 49 293,81€

Le conseil municipal décide , à l'unanimité, l'affectation de résultat suivante :

en section de fonctionnement:

Recettes

c/002 : 17 535,84€

Affectation à l'article 1068 : 59 270,00€

en section d'investissement :

Recettes

c/001 : 49 293,81€

4. Vote des taux des taxes locales

délibération 16/2018

Monsieur le Maire, après avoir expliqué aux membres du Conseil municipal le calcul des taxes locales, propose de maintenir la part locale des taux d'impositions à celles votées en 2017 soit:

Taxes locales	2017	2018
Taxe habitation	15 %	15 %
Taxe foncière	16,50 %	16,50 %
Taxe foncière non bâti	40,60%	40,60 %

soit un total du produit fiscal attendu de **208 090€**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition présentée des taux d'imposition .

5. Vote du Budget primitif 2018

délibération 17/2018

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux une proposition du budget préparée lors des commissions finances.

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section fonctionnement :

Dépenses et recettes : 540 403,79€

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes : 219 482,89€

Après en avoir délibéré, les membres approuvent à l'unanimité le budget présenté, autorisent le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

5. Subvention au CCAS

délibération 18/2018

Le CCAS gère les dispositifs liés à l'action sociale. La commune verse chaque année une subvention de fonctionnement à cet établissement public.

Monsieur le Maire propose que, compte tenu des résultats de fonctionnement de l'exercice 2017, la somme de 1000€ soit versée au CCAS.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le versement du montant de la subvention.

8. Questions diverses

- **Ecoquartier**

La première réunion publique se tiendra le jeudi 12 avril en présence de l'ADAC et de la DDT. Présentation des prémices du projet et échanges avec la population.

- **Marché public pour la réhabilitation de la cantine**

Première réunion avec le cabinet Ranjard vendredi 13 avril à 14 heures.

- **Association gym et loisirs**

Philippe Derogis a rencontré la Présidente de l'association Gym et Loisirs. Elle souhaite clôturer les activités de l'association. Il est convenu dans les statuts que l'excédent financier serait reversé à la commune afin de réaliser des travaux de rénovation à la salle des fêtes. Décision non définitive à discuter.

- **Restauration scolaire**

Le contrat est renégocié. Mme Morlec rencontre d'autres prestataires

La séance est levée à 20 heures 30.

Jean-Luc Padiolleau – Maire	Patrick Bigot – 1 ^{er} Adjoint	Chantal Morlec – 2 ^{ème} Adjoint –
Jean-Claude Adumeau – 3 ^{ème} Adjoint	Philippe Derogis – 4 ^{ème} Adjoint	Marie Bernier Pouvoir Philippe Derogis
Isabelle Cambronne-Bobin	Mireille Cicutti	Isabelle Denis
Christian Galimant	Jean-Emmanuel Massue	Mathieu Ménard
Michelle Roquin		